

26 janvier 2002

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

638 — Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES

DES COLLEGES ET LYCEES ANATOLE LE BRAZ ET ERNEST RENAN.

Objet : établir entre tous les anciens élèves des établissements un centre commun de relations amicales, faciliter par l'exemple et un patronage efficace les débuts des jeunes camarades dans la carrière qu'ils auront choisie : venir en aide aux camarades en difficulté ; enfin, participer aux financements des projets éducatifs du collège Anatole Le Braz et du lycée Ernest Renan ; faire la promotion des établissements par, notamment : des publications (livres, maquettes, annuaires, etc.), des supports audiovisuels (CD-ROM, films, etc.), des expositions, des conférences, des manifestations du souvenir, des actions culturelles, ainsi que par toute participation au fonctionnement et par tout moyen nécessaire à la réalisation des buts de l'association.

Siège social : Collège Anatole Le Braz - 46, rue du 71^o R.E. - 22000 Saint-Brieuc.

Date de la déclaration : 3 janvier 2002.